

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1860 [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329391>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 13

Lausanne, 20 Juillet 1861.

VI<sup>e</sup> Année

**SOMMAIRE.** — Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 (*suite*). — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 (*suite*).

### RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

#### b) *Cours de répétitions.*

Les compagnies paires ont subi leurs cours de répétition en 1860. Mais outre les compagnies de pontonniers nos 2, 4 et 6, et les compagnies de sapeurs nos 2, 4, 6, 8, 10 et 12, nous avons encore appelé en service le n° 3 des pontonniers et les nos 5 et 11 des sapeurs. Les compagnies 3 et 11 n'avaient point fait de service en 1859, et le n° 5 a dû être appelé au rassemblement de troupes. Le service rentrera dans ses limites ordinaires en 1861.

En 1860, comme précédemment, les compagnies ne sont point entrées au service avec leur effectif complet; 188 hommes ont manqué. Il est indispensable que la Confédération exerce à cet égard un contrôle sévère. Voici les chiffres concernant chaque compagnie :

<i>Sapeurs.</i>	Effectif au 1 <sup>er</sup> janv. Présents au service en	
	1860.	1860.
N° 2 de Zurich (élite)	134	120
» 4 de Berne (élite)	120	101
» 5 » »	109	100
» 6 du Tessin »	100	86
» 8 de Berne (réserve)	101	69
» 10 d'Argovie »	95	63
» 11 du Tessin »	70	61
» 12 de Vaud »	119	100

<i>Pontonnières.</i>	Effectif au 1 <sup>er</sup> janv.	Présents au service en
	1860.	1860.
N <sup>o</sup> 2 d'Argovie (élite)	128	99
» 3 de Berne »	103	113
» 4 de Zurich (réserve)	81	75
» 6 d'Argovie »	74	59
	<hr/> 1234	<hr/> 1046

*Cours de répétition des pontonniers.* Les compagnies n<sup>o</sup> 3 (Berne, élite) et n<sup>o</sup> 6 (Argovie, réserve) ont fait ensemble leur cours de répétition à Brugg, sous le commandement de M. le colonel Locher. Il manquait à la compagnie bernoise un second sous-lieutenant, mais elle avait en revanche 12 soldats surnuméraires. La compagnie argovienne était incomplète en officiers et en sous-officiers; il manquait 7 soldats; au lieu de l'effectif de 70 hommes la compagnie n'en avait que 59.

La réunion des deux compagnies a été favorable à l'instruction. La compagnie bernoise n'a qu'un trop petit nombre de bateliers et de charpentiers.

La compagnie n<sup>o</sup> 4 (Zurich, réserve) a assisté à l'école centrale, le n<sup>o</sup> 2 (Argovie, élite) au rassemblement de troupes, ces deux services tenant lieu de cours de répétition.

*Sapeurs du génie.* Les deux compagnies tessinoises (n<sup>o</sup> 6, élite, et n<sup>o</sup> 11, réserve) ont été réunies à Bellinzone; elles sont entrées en même temps en service, le canton faisant les frais de l'instruction de la réserve pendant les 8 premiers jours. Ces compagnies se sont montrées faibles quant à l'instruction; elles étaient du reste au-dessous de l'effectif en officiers, cadres et troupes. Il manquait 14 hommes au n<sup>o</sup> 6 et 11 hommes au n<sup>o</sup> 11.

Le n<sup>o</sup> 8 (Berne, réserve), le n<sup>o</sup> 2 (Zurich, élite) et le n<sup>o</sup> 12 (Vaud, réserve) ont fait leur cours de répétition en même temps à Genève.

La compagnie zuricoise avait 20 surnuméraires; celle du canton de Vaud avait exactement l'effectif d'une compagnie d'élite; il manquait un officier à la compagnie bernoise. Le commandement de ce cours a été confié à M. le lieutenant-colonel Gautier. Les officiers et la troupe ont rivalisé de zèle et de bonne volonté, mais, malgré ces dispositions favorables, le résultat n'a pas été entièrement satisfaisant.

La compagnie n<sup>o</sup> 5 (Berne) a assisté au rassemblement de troupes.

*c) Aspirants.*

Vingt aspirants de première classe se sont présentés en 1860; 11 se destinent à l'état-major du génie, et 9 à devenir officiers de troupe.

Les uns et les autres ont subi l'école de recrues de pontonniers ou l'école de recrues de sapeurs; quelques-uns ont pris part à ces deux écoles.

Treize aspirants de seconde classe ont été instruits et examinés à l'école centrale. Onze d'entre eux ont fait leur examen d'une manière satisfaisante; 6 sont entrés dans l'état-major du génie, et 5 ont été recommandés aux cantons pour être nommés officiers de troupe.

#### VII. ÉCOLES D'ARTILLERIE.

Les exercices de l'artillerie ont eu lieu comme précédemment, dans les cours de répétition, les écoles de recrues, l'école centrale, et pour quelques batteries, lors du rassemblement de troupes. Cinq batteries ont pris part en outre à l'occupation de Genève.

Il y a eu pour cette arme :

- 4 écoles de recrues, pour l'artillerie attelée, les batteries à fusées et l'artillerie de position;
- 1 » » » le parc et l'artillerie de montagne;
- 1 » » » le train et le parc;
- 8 cours de répétition pour les batteries attelées;
- 1 » » » les batteries de montagne;
- 3 » » » les compagnies de position;
- 4 » » » le parc et le train de parc.

Trois batteries attelées ont été appelées en outre au rassemblement de troupes de Brugg; un certain nombre d'officiers et de sous-officiers pris dans toutes les unités tactiques ont été appelés à l'école centrale.

##### a) *Ecole de recrues.*

Les recrues des *batteries attelées*, des batteries de fusées et des compagnies de position ont été exercées sur les places d'armes d'Aarau, Bière, Thoune et Zurich, qui sont spécialement appropriées au service de l'artillerie. L'école des recrues de Thoune a été continuée avec l'école centrale pendant les trois dernières semaines.

Les recrues du *parc* et celles de l'artillerie de montagne ont été réunies à Lucerne, tandis que les recrues du train de parc ont fait leur école de cinq semaines à Thoune.

Les recrues de l'artillerie de campagne et de position se sont réparties comme suit entre les quatre places d'armes mentionnées plus haut:

- A Aarau, les recrues de Soleure, St-Gall, Tessin et Argovie;
- » Bière, celles de Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel;
- » Thoune, celles de Berne, Bâle (ville et campagne);
- » Zurich, celles de Zurich, Lucerne, Appenzell R. E. et Thurgovie.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de recrues instruits dans les six écoles de recrues :

CANTONS	ARTILLERIE DE CAMPAGNE ET DE POSITION		Batteries de monta- gne	Artillerie de parc	Train de parc	TOTAL
	Canon- niers	Train				
Zurich . . . . .	62	59	—	7	5	115
Berne . . . . .	99	58	—	15	46	208
Lucerne . . . . .	15	15	—	12	7	49
Schwytz . . . . .	—	—	—	—	10	10
Unterwalden . . . . .	—	—	—	—	1	1
Glaris . . . . .	—	—	—	—	7	7
Fribourg . . . . .	21	12	—	—	15	46
Soleure . . . . .	15	9	—	—	—	24
Bâle-Ville . . . . .	16	6	—	—	—	22
Bâle-Campagne . . . . .	19	15	—	—	—	32
Appenzell R. E. . . . .	24	9	—	—	—	33
Grisons . . . . .	—	—	16	—	7	23
St-Gall . . . . .	59	26	—	16	—	81
Schaffhouse . . . . .	—	—	—	—	5	5
Argovie . . . . .	52	26	—	5	12	85
Thurgovie . . . . .	24	12	—	—	—	56
Tessin . . . . .	12	7	—	—	—	19
Vaud . . . . .	69	47	—	41	27	184
Valais . . . . .	—	—	27	—	18	45
Neuchâtel . . . . .	55	18	—	—	1	52
Genève . . . . .	25	28	—	—	—	53
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>505</b>	<b>325</b>	<b>45</b>	<b>96</b>	<b>159</b>	<b>1128</b>

Sur ces 1128 hommes, il y a 624 canonniers et 504 soldats de train.

Le chiffre normal des recrues est de 494 canonniers et de 374 soldats de train seulement.

Le nombre des recrues de 1860 est de 89 plus élevé qu'en 1859, soit de 71 canonniers et de 18 soldats de train. Le canton de Vaud a fait de nouveau un recrutement hors de proportion avec les précédents; celui de 1859 était de 58 hommes, celui de 1860 s'est élevé à 184. Il est évident qu'une pareille manière de faire entraîne des inconvénients de tous genres; certaines écoles de recrues se trouvent ainsi beaucoup plus fortes que d'autres, de sorte que les instructeurs, les sous-instructeurs, les cadres et le matériel deviennent insuffisants, et que le résultat de l'instruction doit nécessairement en souffrir. Le canton de Vaud a envoyé 41 hommes à l'école de recrues du parc; ce chiffre est presque aussi fort que le total des recrues des

cinq autres cantons qui fournissent de l'artillerie de parc ; dans ces cinq cantons le recrutement est régulier ; le choix des hommes se fait avec plus de soin que jadis, en sorte que l'on trouvera à l'avenir plus d'ouvriers que précédemment parmi les artilleurs du parc.

Les recrues de l'artillerie en général ont paru ne laisser rien à désirer cette année au point de vue de la taille et de l'âge, ainsi que les qualités intellectuelles et physiques ; les exceptions ont été peu nombreuses. L'on s'aperçoit seulement combien il devient difficile dans quelques cantons, et surtout à Neuchâtel et à Genève, de recruter pour le train des hommes que leur profession civile appelle à s'occuper ordinairement des chevaux.

L'armement et la buffleterie étaient réglementaires. Mais l'approche d'une réforme dans l'habillement s'est fait sentir, en ce que plusieurs cantons n'avaient donné à leurs hommes que la veste à manches, ou les avaient dispensés de se munir de l'habit, là où les recrues s'équipent elles-mêmes. Les vestes à manches et surtout celles des soldats du train, étant constamment employées, ont dû nécessairement s'user plus que d'ordinaire. On a continué à remarquer la même bigarrure que précédemment dans les nuances des pantalons et des guêtres de rechange ; il sera essentiel de mettre fin à tous les abus qui se sont introduits sur ce point, et cela dès que le nouveau règlement sera en vigueur. On ne saurait en outre trop recommander aux cantons dans lesquels le soldat s'équipe lui-même, de veiller avec plus de soin à l'uniformité réglementaire de toutes les parties de l'équipement ; aujourd'hui, et dans le canton de Vaud surtout, la fantaisie de chaque homme joue encore un beaucoup trop grand rôle.

L'armement et l'équipement des recrues du train de parc a fait des progrès considérables. Le petit équipement est presque partout complet ; les Tessinois seuls font exception.

L'instruction a suivi la marche adoptée depuis plusieurs années et dont les bons effets ont été reconnus. On ne s'en est départi que pour les écoles d'Aarau et de Lucerne. A Aarau le maître de gymnastique Zurcher a été chargé de diriger un essai de gymnastique pour les canonniers et voltige pour les recrues du train. Cet essai a complètement réussi, et n'a pas nui au reste du service, en sorte que cette branche de l'instruction pourra être introduite à l'avenir dans les places d'école.

Le changement introduit à l'école d'artillerie de parc à Lucerne consiste dans une plus grande extension donnée à la confection des munitions et aux travaux manuels des canonniers dans leurs diverses professions civiles.

Les recrues des deux batteries de montagne ont été réunies avec

celles du parc, mais elles ont reçu une instruction spéciale, et comme le détachement était assez fort, toutes les branches du service ont pu être suffisamment exercées.

Les recrues des batteries de fusées n'ont pas été réunies dans une école spéciale, mais elles ont été instruites avec celles des batteries attelées; on a cherché cependant à les familiariser avec leur service proprement dit, en envoyant aux écoles de Thoune et de Bière les fusées et le matériel nécessaire.

Les recrues des batteries de fusées et celles des batteries de montagne vont être réunies pour la première fois séparément pendant le courant de 1861.

L'insuffisance du nombre des instructeurs et des sous-instructeurs s'est fait sentir d'autant plus cette année que plusieurs d'entr'eux ont été empêchés, peu après l'ouverture de l'école et pour cause de maladies de continuer leurs pénibles fonctions. La bonne volonté de plusieurs officiers a permis, il est vrai, de combler momentanément les lacunes; mais ce secours provisoire ne peut pas se prolonger pendant un temps un peu long, et il faudra nécessairement avoir recours à une augmentation du corps des instructeurs, bien que dans toutes les écoles on s'efforce d'employer autant que possible les officiers de troupes et les sous-officiers à l'instruction des recrues.

b) *Cours de répétitions.*

Les compagnies paires avaient à faire leurs cours de répétitions en 1860. C'est ce qui a eu lieu, comme le montre le tableau suivant :

	Force des corps.	Total.
<i>Cours de répétition de Thoune. I.</i>		
Batteries d'obusiers de 24 liv. n° 2 Berne	141 hom.	
» de canons » 6 » » 14 Soleure	148 »	
	289	hommes
<i>Cours de répétition de Thoune. II.</i>		
Batterie de canons de 6 liv. n° 44 Berne	142 hom.	
» » » » 46 »	178 »	
	320	»
<i>Cours de répétition de Zurich. I.</i>		
Batterie de canons de 12 liv. n° 4 Zurich	159 hom.	
» » » » 6 » » 10 »	174 »	
» » » » 16 Appenzell		
Rh. Ext.	168 »	
	501	»
	1110	hommes

Transport, 1110 hommes

*Cours de répétition de Zurich. II.*

Batterie de fusées d'élite n° 28 Zurich	88 hom.	
» » » » 30 Argovie	76 »	
» » réserve » 56 Zurich	52 »	
» » » » 58 Argovie	39 »	
	<hr/>	255 »

*Cours de répétition de Luziensteig. I.*

Compagnie de position n° 32 Zurich	111 hom.	
» » » 60 Zurich	79 »	
	<hr/>	190 »

*Cours de répétition de Luziensteig. II.*

Compagnie de position n° 64 Bâle-Campagne	79 hom.	
» » » 66 Argovie	56 »	
	<hr/>	135 »

*Cours de répétition d'Aarau.*

Batterie de canons de 12 liv. n° 6 Berne	156 hom.	
» » » 6 » » 18 Argovie	186 »	
	<hr/>	342 »

*Cours de répétition à Genève.*

Batterie de canons de 6 liv. n° 50, Vaud	164 hom.	
» » » 52, Neuchâtel	181 »	
	<hr/>	345 »

*Cours de répétition à Bière.*

Train de parc de tous les cantons français, plus Berne . . . . .	<hr/>	92 »
---	-------	------

*Cours de répétition à Coire.*

Batterie de montagne d'élite n° 26, Grisons	90 hom.	
» » réserve 54, »	30 »	
	<hr/>	120 »

*Cours de répétition à Thoune. III.*

Compagnie de parc n° 36, Berne . .	66 hom.	
» » » 38, St-Gall . .	62 »	
» » » 40, Vaud . .	48 »	
	<hr/>	176 »

*Cours de répétition de Lucerne.*

Batterie de canons de 8 liv. n° 42, Lucerne	157 »	
---	-------	--

A reporter 2922 hommes

Transport, 2922 hommes

*Cours de répétition à St-Gall.*

Batterie de canons de 6 liv. n° 48, St-Gall 173 »

*Cours de répétition à Aarau. II.*

Compagnie de parc de réserve n° 70, Zurich 45 hom.

» » » 72, Lucerne 39 »

Trains de parc d'élite des cantons allemands 96 »

180 »

*Cours de répétition de St-Maurice.*

Compagnie de position n° 34, Vaud 81 hom.

» » » » 62, Fribourg 73 »

154 »

*Cours de répétition à Aarau. III.*

Compe de parc de réserve n° 74, Argovie 31 hom.

Trains de parc de réserve de tous les cantons allemands . . . . . 91 »

122 »

Un nombre total de 3,551 hommes

a donc été instruit dans les seize cours de répétition qui ont eu lieu sur dix places d'armes.

Il faut ajouter encore à ces 3,551 hommes les trois batteries qui ont pris part au rassemblement de troupes, savoir :

Batterie de canons de 12 liv. n° 8, St-Gall 142 hom.

» » 6 » 20, Thurgovie 175 »

» » » » 24, Neuchâtel 177 »

494 »

Ce qui fait un total de 4,045 hommes dont 173 officiers.

Le nombre des chevaux de selle et de trait employés dans ces divers cours de répétition s'élève à 1961.

Bien peu de cantons ont fait usage de la faculté d'envoyer leurs troupes avec vingt pour cent de surnuméraires. Sur 34 compagnies, 13 seulement comptaient plus que l'effectif réglementaire, 10 avaient exactement cet effectif et 11 étaient trop faibles. Sur ces dernières, 5 sont d'élite et 6 de réserve.

Ce résultat constate, il est vrai, un progrès sensible sur l'année 1859, où 24 compagnies étaient incomplètes. Les autorités militaires cantonales devraient néanmoins travailler avec plus d'énergie encore

à combler toutes les lacunes et surtout celles de l'élite. Toutes les compagnies, sauf les batteries de montagne, qui ont été organisées en dernier lieu, ont des surnuméraires, mais les cantons accordent trop facilement des dispenses, et celles-ci ont pour effet de décourager les hommes qui font leur devoir, et de rendre impropre au service ceux qui, étant dispensés, restent 4 ans et même davantage sans renouveler leurs connaissances militaires. Les chiffres suivants montrent combien l'inconvénient signalé est grave.

Les compagnies appelées au service ont, d'après leur contrôle, un effectif total de . . . . .	4,965 hommes
Parmi ceux-ci, il n'en est entré au service que . . . . .	4,045 »
	Différence, 920 hommes

L'on voit qu'une surveillance plus sévère de la part de la Confédération est ici encore indispensable.

Les cantons de Zurich, St-Gall, Thurgovie et Neuchâtel ont fourni des compagnies d'élite et de réserve à l'effectif réglementaire ou dépassant même cet effectif. Les compagnies d'élite de Berne et d'Argovie étaient au complet ou avaient des surnuméraires, tandis que des compagnies de réserve de ces cantons étaient un peu trop faibles.

Les cantons de Soleure et d'Appenzell, R.-E., ont fourni des compagnies trop faibles, même pour l'élite. Il en a été de même pour la batterie de montagne des Grisons et la compagnie de parc de Vaud.

Fribourg, Lucerne, Grisons et Vaud ont un effectif trop faible dans leurs compagnies de réserve. Le canton de Vaud se distingue en outre par les lacunes que présentent ses cadres.

Les deux batteries de montagne des Grisons sont celles qui laissent le plus à désirer. Le recrutement de cette année complète, il est vrai, presque entièrement la batterie d'élite; mais la batterie de réserve a à peine le tiers de son effectif réglementaire. Ces deux compagnies réunies ont fait, sous le commandement du lieutenant-colonel Schultess, une course aussi intéressante que pénible, de Coire par le col du Panix à Elen, et de là par Glaris le long du lac de Wallenstadt et par Ragatz de retour à Coire. Cette course de 6 jours s'est effectuée sans aucun accident.

L'habillement, l'armement et l'équipement de la troupe, ainsi que ses qualités intellectuelles et physiques, n'ont donné lieu qu'à fort peu de critiques. Il y a eu à cet égard une amélioration sensible, surtout dans les batteries de réserve.

Le service a été en général satisfaisant, bien que la rapidité des manœuvres et du tir soit encore très défectueuse. Trois compagnies de parc de réserve ont été successivement appelées à Aarau pour y être instruites, avec le concours des employés de l'arsenal dans la partie technique de leur service et pour y fabriquer des munitions

en plus grande quantité que cela n'a eu lieu jusqu'à présent dans de pareilles réunions. Les trois compagnies de parc d'élite ont été successivement appelées à Thoune, et y ont fabriqué 7000 charges de guerre, destinées en cas d'événements militaires extraordinaires, aux bouches à feu de rechange et aux pièces de position qui appartiennent à la Confédération.

c) *Instruction des cadres.*

Les cadres ont eu, outre les cours de répétition, l'occasion de faire du service :

- 1<sup>o</sup> Dans les écoles de recrues ;
- 2<sup>o</sup> A l'école centrale.

Les six écoles de recrues ont employé :

- 44 officiers ;
- 312 sous-officiers, tambours, trompettes et ouvriers.

Ont pris part à l'école centrale :

- 23 officiers ;
- 94 sous-officiers, tambours, trompettes et ouvriers.

L'artillerie appelée à l'école centrale était, en y comprenant les aspirants, forte de 360 hommes et 238 chevaux de selle et de trait, répartis en 4 batteries de 4 pièces chaque. Maintenant que le nombre des sous-officiers appelés à cette école est considérablement réduit, il est indispensable de veiller davantage à leur formation dans les écoles de recrues, mais il ne peut en être ainsi que si les cadres sont appelés en activité de service pendant toute la durée des écoles de recrues ; ce n'est qu'alors que l'instruction des sous-officiers pourra être sérieuse. Il serait aussi fort à désirer que les sous-officiers entrassent à l'école de recrues une semaine plus tôt, parce qu'au moment des manœuvres de campagne et des exercices tactiques qui terminent l'école, il n'est plus possible de s'occuper d'eux.

d) *Aspirants.*

Le nombre des aspirants de première classe a été de 32, qui se répartissent comme suit entre les différentes écoles de recrues :

- 7 à Zurich.
  - 7 » Thoune.
  - 5 » Bière.
  - 10 » Aarau.
  - 2 » Lucerne.
  - 1 » Thoune.
- 
- 32.

L'école centrale a instruit 25 aspirants de 2<sup>e</sup> classe ; la plupart d'entre eux promettent de devenir bons officiers. Deux seulement

ont dû être refusés, vu l'insuffisance de leurs examens; un troisième n'a été admis qu'à la condition de subir un nouvel examen de mathématiques, et un quatrième ne sera breveté qu'après avoir fait une nouvelle école de recrue.

VIII. ÉCOLE DE CAVALERIE.

a) *Ecoles de recrues.*

Cinq écoles de cavalerie ont eu lieu en 1860, savoir à Aarau, Bière, St-Gall, Thoune et Winterthour. Leur composition a été la suivante :

Places d'armes	CANTONS	RECRUES	REMONTES	ASPIRANTS	OFFICIERS ET CADRES	TOTAL
<i>Aarau.</i>	Lucerne . . . . .	18	14	1	7	40
	Soleure . . . . .	3	3	2	9	19
	Argovie . . . . .	13	2	3	7	25
	Schaffhouse . . .	6	—	1	1	8
	Autres Cantons . .	—	—	6	—	6
		42	19	13	24	98
<i>Bière.</i>	Fribourg . . . . .	15	1	2	11	29
	Vaud . . . . .	36	9	3	15	63
	Neuchâtel . . . .	5	2	—	2	9
	Autres Cantons . .	—	3	3	—	6
		56	15	8	28	107
<i>St-Gall.</i> (guides et remontes.)	Bâle-Ville . . . .	3	—	1	3	7
	Bâle-Campagne . .	2	—	—	3	5
	Grisons . . . . .	4	—	—	4	8
	Tessin . . . . .	8	—	2	3	13
	Schwytz . . . . .	7	—	—	2	9
	Genève . . . . .	—	—	2	—	2
	St-Gall . . . . .	—	3	—	—	3
		24	3	5	15	47
<i>Thoune.</i>	Berne . . . . .	43	1	2	27	73
<i>Winterthour</i>	Zurich . . . . .	25	15	1	14	55
	St-Gall . . . . .	16	6	1	7	30
	Thurgovie . . . .	10	1	—	3	14
	Schaffhouse . . . .	—	8	—	—	8
		49	30	2	24	105
	TOTAL GÉNÉRAL.	214	68	30	118	430

Cette année encore le recrutement a été beaucoup trop faible. Le chiffre normal est de 289 dragons ou guides, tandis que 214 seulement sont entrés aux corps et que les compagnies sont déjà depuis plusieurs années au-dessous de leur effectif, en sorte qu'elles ne pourront être complétées qu'au moyen d'un recrutement extraordinaire. Notre message du 27 novembre 1860 a présenté à cet égard des considérations plus détaillées.

La qualité des hommes et des chevaux, ainsi que l'habillement et l'équipement, sont en général satisfaisants. Il y a lieu cependant à faire les observations suivantes : Le détachement de Lucerne n'avait, comme toujours, que des selles vieilles et usées, et en partie de mauvaise qualité; ces défauts proviennent du système d'emmagasinement en usage dans le canton de Lucerne. L'équipement des détachements de Vaud et de Fribourg aurait pu être meilleur. L'inégalité qui se fait remarquer à cet égard entre les recrues des détachements vaudois provient de ce que le dragon achète lui-même ses objets d'équipement dans divers endroits; les conséquences de cette manière de faire sont surtout fâcheuses pour l'équipement du cheval, et les cantons devraient y remédier en faisant eux-mêmes fabriquer les objets d'équipement et en les revendant à la troupe. Les détachements de St-Gall et de Thurgovie n'avaient pas une instruction préliminaire suffisante.

La marche et le résultat de l'instruction ont été satisfaisants.

Il y a eu lieu de remarquer, en ce qui concerne les remotes, que leur nombre diminue chaque année, et varie considérablement dans les divers cantons. Cela démontre que d'un côté les prescriptions relatives aux remotes ne sont pas partout exactement observées, et que d'un autre les dispositions relatives à la vente des chevaux de cavalerie varient suivant les différents cantons, ou ne sont pas appliquées d'une manière uniforme. La Confédération qui dans l'organisation actuelle est chargée des frais des écoles de remonte (solde, entretien, etc.), ferait bien d'intervenir directement pour régulariser un point aussi important.

Vingt-trois hommes du canton de Berne, qui n'avaient été appelés à aucune des écoles de remonte qui ont eu lieu lors des écoles de recrues ont fait leur service au cours de répétition de Thoune.

Les aspirants de première classe ont été au nombre de 8; ceux de seconde classe de 19; 4 hommes ont fait un service d'aspirants-vétérinaires.

Le chiffre de 118 officiers, sous-officiers, trompettes et ouvriers, appelés aux écoles de recrues de 1860, paraît au premier abord hors de proportion avec le recrutement lui-même; mais il faut remarquer

que les 22 compagnies de dragons et les 8 compagnies de guides comptent en totalité 550 hommes de cadres, et qu'ainsi chaque homme a tous les 4 ans un service avec les recrues, ce qui n'est assurément pas exagéré.

b) *Cours de répétitions.*

Les 22 compagnies de dragons et les 8 compagnies de guides de l'*élite* ont fait leurs cours de répétitions ou un service correspondant à l'école centrale ou au rassemblement de troupes. Voici comment les corps ont été répartis sur les différentes places d'armes :

PLACES D'ARMES	COMPAGNIES	ETAT de contrôle au 1 <sup>er</sup> janvier 1860	EFFECTIF aux cours de répétition	EFFECTIF TOTAL du cours
<i>Aarau</i> . . . . .	N <sup>o</sup> 8 Soleure . . . . .	77	70	155
	» 16 Argovie . . . . .	52	44	
	» 18 » . . . . .	45	39	
<i>Bâle</i> . . Guides	» 3 Bâle-Ville . . .	54	21	48
	» 4 Bâle-Campagne	31	27	
<i>Bellinzone</i> »	» 8 Tessin . . . . .	21	21	21
<i>Coire</i> »	» 5 Grisons . . . . .	58	54	54
<i>Colombier</i> »	» 6 Neuchâtel . . .	55	52	52
<i>St-Gall</i> . . . . .	» 9 St-Gall . . . . .	90	84	84
<i>Thoune I</i> . . . . .	» 5 Fribourg . . . .	81	66	118
	» 11 Berne . . . . .	59	52	
<i>Thoune II</i> . . . . .	» 6 Fribourg . . . . .	81	64	145
	» 20 Lucerne . . . . .	95	79	
<i>Thoune III</i> . . . . .	» 15 Berne . . . . .	59	50	146
	» 21 » . . . . .	59	48	
	» 22 » . . . . .	57	48	
<i>Winterthour</i> . . . . .	» 3 Zurich . . . . .	57	58	115
	» 19 » . . . . .	64	57	
<i>Genève</i> . . . . .	» 7 Vaud . . . . .	54	69	146
	» 54 » . . . . .	95	77	
<i>Bière</i> . . . . .	» 15 » . . . . .	65	52	168
	» 17 » . . . . .	75	60	
	» 55 » . . . . .	61	56	
<i>Ecole centrale. Guid.</i>	» 2 Schwytz . . . . .	52	27	174
	» 1 Schaffhouse . . .	—	69	
	» 14 Thurgovie . . .	89	78	
<i>Rassemblement de troupes. Guides Dragons</i>	» 1 Berne . . . . .	55	29	289
	» 2 » . . . . .	62	64	
	» 4 St-Gall . . . . .	90	78	
	» 10 Berne . . . . .	60	57	
	» 12 Zurich . . . . .	58	61	
		1785	1671	1671
La différence entre l'état effectif et l'état des contrôles est ainsi, et malgré que les recrues aient été appelées avec la plupart des corps, de . . . . .		1671		
		114		

La compagnie des guides de Genève ne figure pas dans le tableau ci-dessus, parce qu'elle a dû faire un service actif assez prolongé pendant l'occupation de Genève.

En parcourant les chiffres qui viennent d'être résumés, deux observations se présentent : c'est d'un côté le fait que presque toutes les compagnies sont incomplètes, et de l'autre qu'il existe une différence beaucoup trop grande entre l'effectif nominal des compagnies et leur effectif au service.

Les rapports d'inspection s'expriment en général favorablement sur l'état de la troupe et des chevaux, ainsi que sur l'armement, l'équipement et l'habillement. Quelques lacunes ont été signalées aux cantons. Les observations les plus nombreuses portent toujours sur la mauvaise confection des selles et le peu de discernement avec lequel elles sont appropriées aux chevaux.

*La cavalerie de réserve* a subi son inspection réglementaire. Voici la force des compagnies de *dragons* :

	Effectif au 1 <sup>er</sup> janv. 1860.	Présents aux exercices.
N <sup>o</sup> 24, Berne . . . . .	111	78
» 25 » . . . . .	103	70
» 26 » . . . . .	114	79
» 27, Lucerne . . . . .	91	54
» 28, Fribourg . . . . .	84	91
» 29, Soleure . . . . .	59	41
» 31, St-Gall . . . . .	71	70
» 32, Argovie . . . . .	69	57
» 33, Thurgovie . . . . .	83	64
	785	604

Les deux compagnies vaudoises n<sup>o</sup> 34 et 35 ont été appelées avec l'élite, parce que dans le canton de Vaud l'élite et la réserve ne font qu'un. La compagnie n<sup>o</sup> 30, de Schaffhouse, a été dispensée pour 1860.

Les compagnies de guides de réserve ne sont pas encore organisées, sauf le n<sup>o</sup> 9, du canton de Berne, qui a un effectif de 19 hommes, sur lesquels 17 ont pris part aux exercices.

#### IX. CARABINIERS.

##### a) *Ecoles de recrues.*

Ces écoles ont eu lieu sur les cinq places d'armes de Thoune, Moudon, Winterthour, Luziensteig et Lucerne.

La troupe qui a pris part à ces écoles se subdivise comme suit :

Cadres . . . . .	150	hommes.
Aspirants de 2 <sup>e</sup> classe . .	32	»
» 1 <sup>re</sup> » . . . . .	33	»
Recrues . . . . .	735	»
Total,	<u>950</u>	hommes.

Le recrutement normal est de 640 hommes par an, en y comprenant 20 % de surnuméraires. Le recrutement effectif a par conséquent dépassé le chiffre de 105 hommes.

(A suivre.)

---

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet de message relatif à l'acquisition de 12 batteries de 4 liv. Le Conseil fédéral demande l'autorisation de faire procéder à des essais plus approfondis encore du système rayé Müller et Timmerhaus, et d'opter suivant le résultat. En attendant, les nouvelles pièces seraient fondues et forées. Quant à la transformation générale de l'artillerie, elle est ajournée jusqu'à ce que l'expérience ait fait trouver la pièce à laquelle il convient de donner la préférence. On sollicitera en même temps des Chambres un crédit de 1,049,000 fr., destiné à subvenir aux frais de construction de magasins où seront logés le matériel de guerre et les munitions de la Confédération.

NEUCHÂTEL. — Dans sa dernière session, le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à lui présenter un projet de révision de la loi militaire et a renvoyé à son examen une pétition recouverte d'un grand nombre de signatures, demandant le retrait du récent décret, qui, provisoirement et jusqu'à l'adoption définitive d'une arme de précision pour l'infanterie, autorisait l'Etat à retirer après chaque rassemblement les armes confiées aux miliciens.

Promotions faites par le Conseil d'Etat :

- 1<sup>o</sup> CAPITAINE d'artillerie, le lieutenant *Péters, Franç.* ;
- 2<sup>o</sup> LIEUTENANT de carabiniers, le 1<sup>er</sup> sous-lieutenant *Chatelain, Ul.-Henri*.
- 3<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> SOUS-LIEUTENANT de carabiniers, le 2<sup>me</sup> sous-lieutenant *Mermod, Jules-Ami*.

Vaud. — Dans sa séance du 2 juillet 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jeanin, Paul*, à Yverdon, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 6<sup>e</sup> arrondissement.